Directives spéciales pour l'aménagement des stands Swissbau 2028 halle 1.2 Tendances aménagement intérieur

Messe Basel

Fiche complémentaire au règlement intérieur et aux directives de construction de stand de MCH Exhibitions & Events Sàrl

Introduction

La présente fiche complémentaire aux directives de construction de stand a pour but d'obtenir une unité d'ambiance dans le secteur Tendances aménagement intérieur.

Grâce à ces directives d'aménagement, le secteur doit devenir autonome et homogène sur le plan volumétrique et se démarquer ainsi des autres secteurs et domaines de Swissbau.

Bases

– Règlement général de MCH Exhibition & Events Sàrl, mars 2026
– Règlement d'exposition de MCH Exhibition & Events Sàrl, septembre 2025
– Directives de Construction des Stands de la MCH Exhibitions & Events Sàrl (MCH) sur le site d'exposition de Bâle, août 2025

Directives générales d'aménagement

Construction de stands individuels :

– Sont autorisés les stands personnalisés qui se distinguent par leur conception exigeante, tant par leur apparence extérieure que par leur forme, leur coloris et leur structure.
– Les stands ont une apparence extérieure distincte et reconnaissable.
– Le design des stands exprime clairement le CI/CD de l'entreprise exposante et son propre positionnement dans la branche.
– Il est recommandé de collaborer avec des designers et des entreprises de construction de stands.
– Tous les projets de construction de stand doivent être soumis à la direction du salon pour approbation.

Conditions techniques pour la construction du stand

Riggin, systèmes d'éclairage, etc :

Tous les rigging, systèmes d'éclairage, projecteurs, profilers, etc. doivent impérativement être réalisés en noir. Les indications de hauteur pour le bord inférieur (UK) de tous les systèmes sont définies dans le schéma (voir à la fin des directives) et doivent impérativement être respectées.

Les façades :

Les parois latérales et arrière donnant sur les stands voisins doivent être neutres et propres.

Matériaux visibles :

Une grande importance est accordée à une finition et une construction adaptées aux matériaux.

Éclairage :

L'éclairage de la halle dans l'univers de Tendances aménagement intérieur est éteint pendant le salon. Le hall est sombre et le plafond et les murs du hall sont de couleur anthracite. La structure du stand doit être suffisamment éclairée. Les conditions d'éclairage dans et autour du stand doivent être choisies de manière à ce qu'aucune ombre, aucun reflet et aucun éblouissement n'affectent les autres constructions du stand. L'éclairage ne doit pas être fixé à des positions tierces dans le hall.

Inscriptions :

Une enseigne adaptée aux proportions et à l'expression du projet est attendue.

Autorisation des constructions de stands

Délai de dépôt

1. Septembre 2027
Numérique (PDF) à : info@swissbau.ch

Documents à fournir :

– Plans de projet cotés à l'échelle 1:50 (plan, vues, coupes, perspectives)
– Indications sur les installations techniques (électricité, téléphone, climatisation et raccordement au système d'alarme incendie)
– Indications sur les plans concernant le type et le mode d'inscription
– Liste/plans relatifs à la matérialisation

Examen préliminaire :

Tous les projets sont soumis à une pré-validation concernant le règlement d'exploitation, les directives de construction et de design des stands ainsi que les présentes directives.

Critères d'évaluation :

– Le design, la forme et la conception sont conformes aux présentes directives de conception et soutiennent la présence de l'exposant au salon (CI/CD).
– Le design, le choix des matériaux et des couleurs ainsi que le type de réalisation reflètent une réflexion approfondie sur la conception du stand.
– Un éclairage adapté au projet ainsi qu'une intégration adéquate de la signalétique dans l'aspect général.
– Un choix et une utilisation de matériaux de haute qualité et cohérents, ainsi qu'une construction et une mise en œuvre professionnelles.

Autorisation de construction de stand :

– L'examen préliminaire a lieu dans un délai de 4 semaines.
– L'exposant reçoit l'autorisation définitive de construire un stand de la part de la direction du salon.
– Les éventuelles conditions sont communiquées comme partie intégrante de l'autorisation de construction de stand.
– La direction du salon se réserve le droit de renvoyer pour remaniement les projets de construction de stand qui ne répondent pas aux exigences et aux directives.

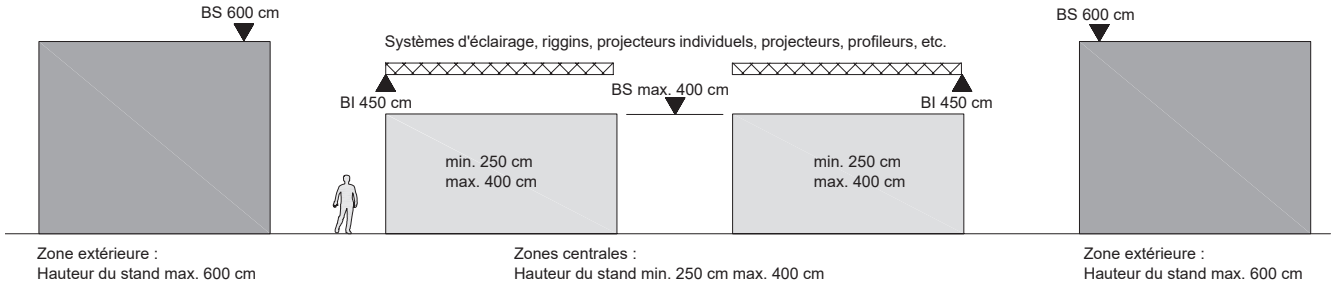
Contact

Conseil et vente:

MCH Exhibitions & Events Sàrl
Swissbau
T +41 58 206 35 00
info@swissbau.ch

Schéma hauteur des stands Halles 1.2 Messe Basel
Swissbau 2028
Rigging, systèmes d'éclairage, etc.

Schéma de construction des stands dans la halle 1.2 (coupe à travers la halle)



Zone extérieure :
Hauteur du stand max. 600 cm

Zones centrales :
Hauteur du stand min. 250 cm max. 400 cm

Zone extérieure :
Hauteur du stand max. 600 cm